



**OFPR 66**  
Organisme de Formation  
Prévention des Risques au travail



# AIPR

## Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

### DUREE

Formation en présentiel : 1 jour / soit 7h00  
Formation E-Learning : Lien valable 2 mois  
Test sec sans formation préalable : 1h00

### LIEU

Intra ou inter-entreprise

### EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

### COÛT

Formation en présentiel + Test : Sur devis  
Formation en E-Learning + Test : Sur devis  
Test sec 1H, sans formation préalable : Sur devis

Tarif de groupe à partir de 5 personnes



### ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :

**Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32**  
**Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24**

### DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation  
La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

### Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

### Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

### Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.

## AIPR

# Encadrant

### PRESENTATION

La réforme anti-endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérant sur de chantiers publics ou privés et devant conduire des machines, de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

### POUR QUI

Cette formation s'adresse à tout salarié de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers publics ou privés

Il est conseillé de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

### PREREQUIS

Aucun prérequis

### OBJECTIFS



### À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et d'appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22/12/2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Et plus spécifiquement :

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement.
- D'identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eau potable, eaux usées, télécommunication, etc...).
- D'identifier les risques et d'adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.



# PROGRAMME AIPR - Encadrant

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Un livret pédagogique est mis à disposition et conservé par chacun des stagiaires.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES SONT CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

d'avoir obtenu un résultat satisfaisant au QCM (Le score minimal pour réussir à l'examen «encadrant » est de 48 points / le score maximal étant de 80 points

## DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation  
Certificat AIPR  
Attestation de formation

## BASE RÉGLEMENTAIRE

Article R.554-31 du code de l'environnement  
Article 20 à 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié  
Arrêté opérateur examen par QCM

## PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



1. Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
  - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
  - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
  - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
  - Définitions – Glossaire
2. La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
3. Le guide technique :
  - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
  - Les types de réseaux concernés (DT-DICT)
  - DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux – DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
  - Les cas de dispense
  - Les pages sensibles du guide technique
  - La compréhension des normes
4. L'exécution des travaux :
  - Le marquage-piquetage
  - Cas particulier des travaux urgents « ATU »
  - L'application du « guide technique »
  - La reconnaissance sur le terrain
  - En cas de dommage, d'arrêt de chantier ...
5. La structure et l'architecture des ouvrages :
  - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affluents.
  - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détections intrusives ou non.
  - Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages de gaz.

